

**ARRETÉ**  
**d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique**  
**relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**  
**Intercommunal**

**Le Président,**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-6, L.153-19 et R.153-8 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006 et modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013, le 11/03/2016 et le 21/10/2016 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland, notamment l'arrêté préfectoral du 30/09/2015 portant extension des compétences de la communauté de communes en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Vu la conférence intercommunale des maires du 15/10/2015 relative aux modalités de collaboration entre la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland et ses communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 22/10/2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland et ses communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10/12/2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, précisant les objectifs poursuivis par la communauté de communes et définissant les modalités de la concertation ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables au sein du conseil communautaire en date du 07/12/2017 ;
- Vu les débats sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables au sein des conseils municipaux des communes membres ;
- Vu la consultation, au titre de l'article R.104-8 du code de l'urbanisme, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour l'examen au cas par cas en date du 14/12/2017 et sa réponse en date du 20/02/2018 soumettant le projet de PLUi à évaluation environnementale ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10/01/2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- Vu l'ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 13/03/2019 désignant une commission d'enquête ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Le PLU est un document réglementaire à caractère stratégique et prospectif qui traduit le projet de territoire de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland pour les 15 prochaines années. Le PLUi est destiné à remplacer les documents d'urbanisme communaux en vigueur. Les orientations du PLUi respectent les lois Grenelle et Alur et doivent être

compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (Scoters). Ses principaux objectifs sont :

- Un développement équilibré du territoire,
- La maîtrise de l'urbanisation et la réduction de la consommation foncière,
- La prise en compte des besoins des habitants en matière de logement, d'équipements et de déplacements,
- La prise en compte des besoins en matière d'activité économique y compris l'activité agricole,
- La protection du patrimoine bâti et des paysages,
- La préservation des espaces naturels et agricoles, des milieux riches en biodiversité et des continuités écologiques,
- La prise en compte des risques naturels (inondation, coulées d'eaux boueuses...).

**ARTICLE 2 :** Cette enquête publique se déroulera **du lundi 3 juin 2019 à 9h au vendredi 5 juillet 2019 à 17h**, pour une durée de **33 jours** consécutifs.

**ARTICLE 3 :** Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête :

- Madame Danièle DIETRICH, Clerc d'Avocat à la retraite
- Membres titulaires :

- Monsieur Gérald CANTONNET, Lieutenant-Colonel à la retraite
- Monsieur Roger OSSWALD, Commandant de Gendarmerie à la retraite.

**ARTICLE 5 :** Le siège de l'enquête est la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland, siège de l'enquête (au Trèfle), et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête. Il sera accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lieux d'enquête	Adresses	Horaires ouverture au public
<b>Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland</b>  <b>Siège de l'enquête</b>	Maison des Services Le Trèfle 32, rue des Romains 67370 TRUCHTERSHEIM	lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h jeudi de 13h à 17h vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h samedi de 8h30 à 11h30
Mairie de GOUGENHEIM	2, place de la Libération 67270 GOUGENHEIM	lundi de 10h à 12h mardi et jeudi de 17h à 19h30
Mairie d'ITTENHEIM	20, rue Louis Pasteur 67117 ITTENHEIM	lundi de 18h à 20h mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h vendredi de 15h à 17h
Mairie de KUTTOLSHEIM	2, rue de l'Ecole 67520 KUTTOLSHEIM	lundi de 18h à 20h mercredi de 9h à 12h vendredi de 16h à 18h
Mairie de PFULGRIESHEIM	3, place de la Mairie 67370 PFULGRIESHEIM	lundi de 9h à 12h et de 17h à 19h mardi au vendredi de 9h à 12h

**La communauté de communes et les mairies seront fermées le lundi 10 juin 2019 (lundi de Pentecôte).**

**ARTICLE 6 :** Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique au siège de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland, aux mêmes jours et heures que ci-dessus, et dans chacune des communes ci-dessous :

<b>Nom de la commune</b>	<b>Adresses</b>	<b>Horaires ouverture au public</b>
BERSTETT	11, rue de la Mairie 67370 BERSTETT	<b>En juin</b> : lundi 14h à 19h ; mardi 13h à 17h ; mercredi 10h à 12h ; jeudi 13h à 17h ; vendredi 14h à 16h <b>En juillet</b> : lundi 14h à 19h ; jeudi 13h à 17h
DINGSHEIM	7, place de la Mairie 67370 DINGSHEIM	lundi 14h à 19h ; mercredi 9h à 12h ; jeudi 14h à 18h ; vendredi 9h à 12h
DOSENHEIM-KOCHERSBERG	10, place de l'Ecole 67117 DOSENHEIM-KOCHERSBERG	mardi 18h30 à 19h30 ; samedi 10h à 11h
DURNINGEN	1, place de la Mairie 67270 DURNINGEN	lundi 10h à 12h et 16h à 18h ; mardi 10h à 12h et 16h à 19h ; jeudi 10h à 12h et 15h à 17h ; vendredi 10h à 12h
FESSENHEIM LE BAS	5, rue de l'Eglise 67117 FESSENHEIM-LE-BAS	mardi 8h30 à 11h30 et de 18h à 20h ; vendredi 8h30 à 11h30
FURDENHEIM	33, rue de la Mairie 67117 FURDENHEIM	lundi 16h à 18h ; mardi 10h à 12h ; jeudi 17h à 19h
GOUGENHEIM	2, place de la Libération 67270 GOUGENHEIM	lundi 10h à 12h ; mardi et jeudi 17h à 19h30
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	1, rue de la Mairie 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	lundi 14h à 17h ; mercredi 14h à 19h ; vendredi 14h à 17h ; samedi 11h à 12h
HANDSCHUHEIM	29, rue Principale 67117 HANDSCHUHEIM	mardi 17h à 19h ; vendredi 9h à 11h
HURTIGHEIM	1, place de la Liberté 67117 HURTIGHEIM	lundi 10h à 12h ; mardi 17h à 19h ; jeudi 10h à 12h ; vendredi 11h à 13h
ITTENHEIM	20, rue Louis Pasteur 67117 ITTENHEIM	lundi 18h à 20h ; mardi, mercredi et jeudi 9h à 11h ; vendredi 15h à 17h
KIENHEIM	6, rue de l'Eglise 67270 KIENHEIM	lundi 8h30 à 11h30 ; mardi 8h30 à 11h30 ; mercredi 8h30 à 10h30 ; jeudi 8h30 à 11h30 et 17h30 à 18h30 ; vendredi 8h30 à 11h30
KUTTOLSHEIM	2, rue de l'Ecole 67520 KUTTOLSHEIM	lundi 18h à 20h ; mercredi 9h à 12h ; vendredi 16h à 18h
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	1 place de la Mairie 67370 NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	mardi 8h30 à 11h30 ; jeudi 16h à 18h30
PFULGRIESHEIM	3, place de la Mairie 67370 PFULGRIESHEIM	lundi 9h à 12h et 17h à 19h mardi au vendredi 9h à 12h
QUATZENHEIM	22, rue Principale 67117 QUATZENHEIM	lundi 16h à 18h ; mercredi 9h à 11h ; jeudi 16h à 18h
ROHR	Rue de l'Ecole 67270 ROHR	mardi 15h à 19h ; vendredi 14h à 18h
SCHNERSHEIM	2A, rue Principale 67370 SCHNERSHEIM	lundi 14h à 19h ; mardi 8h30 à 11h30 et 14h à 17h ; mercredi 8h30 à 11h30 ; jeudi 14h à 17h ; vendredi 8h30 à 11h30 et 14h à 17h

STUTZHEIM-OFFENHEIM	3, place Germain Muller 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM	lundi 16h à 19h ; mercredi 9h à 11h ; vendredi 16h à 18h ; ouverture complémentaire le samedi 15 juin 2019 de 9h à 12h
TRUCHTERSHEIM	32, rue des Romains 67370 TRUCHTERSHEIM	lundi 9h à 12h et 14h à 17h ; mardi 9h à 12h et 14h à 19h ; mercredi 9h à 12h et 14h à 17h ; jeudi 13h à 17h ; vendredi 9h à 12h et 14h à 17h ; samedi 8h30 à 11h30
WILLGOTTHEIM	37, rue Principale 67370 WILLGOTTHEIM  Attention, mairie en travaux, l'accueil du public se fait à : <b>1, route de Wintzenheim à WILLGOTTHEIM</b>	lundi 17h à 19h ; mercredi 10h à 12h
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	22, rue de l'Eglise 67370 WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	lundi 16h à 19h ; ouverture au public exceptionnelle le mardi 11 juin 2019 de 9h à 12h
WIWERSHEIM	21, route de Saverne 67370 WIWERSHEIM	lundi 16h à 19h ; jeudi 9h30 à 12h

**Les mairies seront fermées le lundi 10 juin 2019 (lundi de Pentecôte).**

**Ouvertures exceptionnelles des mairies ci-dessous pour les besoins de l'enquête publique :**

**Mairie d'Ittenheim :** Le jeudi 6 juin 2019 de 9h à **12h**  
Le vendredi 21 juin 2019 de **14h** à 17h

**Mairie de Gougenheim :** Le jeudi 6 juin 2019 de **16h30** à 19h30  
Le mardi 18 juin de **16h30** à 19h30

**ARTICLE 7 :** Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la communauté de communes, à l'adresse suivante :

[https://www.kochersberg.fr/La\\_Com\\_com/Urbanisme/Plan\\_Local\\_d\\_Urbanisme\\_intercommunal\\_PLUi/Enquete\\_publicue](https://www.kochersberg.fr/La_Com_com/Urbanisme/Plan_Local_d_Urbanisme_intercommunal_PLUi/Enquete_publicue)

**ARTICLE 8 :** La commission d'enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public au siège de la communauté de communes et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête aux jours et aux horaires suivants :

Permanences	Dates	Horaires
<b>Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland</b> La Maison des Services – Le Trèfle 32, rue des Romains 67370 TRUCHTERSHEIM	Lundi <b>3 juin 2019</b>	9h à 12h
<b>Mairie de PFULGRIESHEIM</b> 3, place de la Mairie 67370 PFULGRIESHEIM	Lundi <b>3 juin 2019</b>	16h à 19h
<b>Mairie d'ITTENHEIM</b> 20, rue Louis Pasteur 67117 ITTENHEIM	Jeudi <b>6 juin 2019</b>	9h à 12h
<b>Mairie de GOUGENHEIM</b> 2, place de la Libération 67270 GOUGENHEIM	Jeudi <b>6 juin 2019</b>	16h30 à 19h30
<b>Mairie de KUTTOLSHEIM</b> 2, rue de l'Ecole 67520 KUTTOLSHEIM	Mercredi <b>12 juin 2019</b>	9h à 12h
<b>Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland</b>	Mercredi <b>12 juin 2019</b>	14h à 17h

La Maison des Services – Le Trèfle 32, rue des Romains 67370 TRUCHTERSHEIM		
<b>Communauté de communes du Kochersberg et de l’Ackerland</b> La Maison des Services – Le Trèfle 32, rue des Romains 67370 TRUCHTERSHEIM	Samedi <b>15 juin 2019</b>	8h30 à 11h30
<b>Mairie de PFULGRIESHEIM</b> 3, place de la Mairie 67370 PFULGRIESHEIM	Mardi <b>18 juin 2019</b>	9h à 12h
<b>Mairie de GOUGENHEIM</b> 2, place de la Libération 67270 GOUGENHEIM	Mardi <b>18 juin 2019</b>	16h30 à 19h30
<b>Mairie d’ITTENHEIM</b> 20, rue Louis Pasteur 67117 ITTENHEIM	Vendredi <b>21 juin 2019</b>	14h à 17h
<b>Mairie de KUTTOLSHEIM</b> 2, rue de l’Ecole 67520 KUTTOLSHEIM	Mercredi <b>26 juin 2019</b>	9h à 12h
<b>Communauté de communes du Kochersberg et de l’Ackerland</b> La Maison des Services – Le Trèfle 32, rue des Romains 67370 TRUCHTERSHEIM	Samedi <b>29 juin 2019</b>	8h30 à 11h30
<b>Communauté de communes du Kochersberg et de l’Ackerland</b> La Maison des Services – Le Trèfle 32, rue des Romains 67370 TRUCHTERSHEIM	Vendredi <b>5 juillet 2019</b>	14h à 17h

**ARTICLE 9 :** Pendant la durée de l’enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur un des registres d’enquête cotés et paraphés par la commission d’enquête et déposés au siège de la Communauté de communes du Kochersberg et de l’Ackerland et dans toutes les communes membres désignées comme lieux d’enquête. Ces registres seront ouverts et clôturés par la commission d’enquête ;
- soit en les adressant par courrier à l’attention de Madame la Présidente de la commission d’enquête au siège de l’enquête, à la Communauté de communes du Kochersberg et de l’Ackerland, située à la Maison des Services – Le Trèfle – 32 rue des Romains – 67370 TRUCHTERSHEIM ;
- soit en les adressant par voie électronique à l’adresse suivante : [plui@kochersberg.fr](mailto:plui@kochersberg.fr) L’objet du message devra comporter la mention « élaboration PLUi Kochersberg Ackerland, enquête publique : observations à l’attention de la commission d’enquête » ;
- soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l’adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/kochersberg>

**Les observations numériques seront enregistrées du lundi 3 juin à 9h jusqu’au vendredi 5 juillet à 17h.**

**ARTICLE 10 :** Les observations et propositions ainsi transmises seront rendues publiques et pourront être consultées pendant la durée de l’enquête sur le site internet du prestataire Registre Démat.fr à l’adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/kochersberg>

**ARTICLE 11 :** Un exemplaire du dossier d’enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la communauté de communes, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu’à la fin de l’enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la communauté de communes, pendant la durée de l'enquête publique.

**ARTICLE 12 :** Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland ainsi que dans les communes membres pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la communauté de communes pendant la même durée.

**ARTICLE 13 :** Le dossier de PLUi comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

**ARTICLE 14 :** L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

**ARTICLE 15 :** L'autorité responsable du projet de PLUi est la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland représentée par son Président Monsieur Justin VOGEL et dont le siège administratif est situé à la Maison des Services – Le Trèfle – 32 rue des Romains – 67370 TRUCHTERSHEIM. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

**ARTICLE 16 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Est Agricole et Viticole

**Cet avis sera affiché dans les lieux officiels d'affichage de la communauté de communes et dans les communes membres quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.**

**Il sera également publié sur le site internet de la communauté de communes dans les mêmes conditions de délai.**

Copie du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne  
Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg  
Madame DIETRICH présidente de la commission d'enquête  
Monsieur CANTONNET membre titulaire de la commission d'enquête  
Monsieur OSSWALD membre titulaire de la commission d'enquête  
Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres

Fait à Truchtersheim, le 7 mai 2019

Le Président

Justin VOGEL

